

	Arrêté n°80/2020 Nomenclature : 4.1- Personnel Titulaires et stagiaires de la F.T.P. Objet : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2 ^{ième} classe
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le MAIRE de SALEILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Considérant la saisine de la Commission Administrative Paritaire qui s'organisera le 04/03/2020.

ARRETE**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe est fixé comme suit pour l'année 2020.

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Madame PRIOUX née PRADES Valérie	Adjoint administratif - 10 ^{ième} échelon	01/01/2020

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Saleilles, le 02/06/2020

Le Maire Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Le Président,

